

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

3003 Berne, le 3 octobre 1975

o.713-13(1) - MI/t1

all	RL	TE	K	ZW	FW	(a)
Datum	6.10					
Visa	W	71	10	2	E	1/2
EPD		03.10.75		15		
Ref.						

N o t e

- à la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique
- à la Direction du droit international public du Département politique fédéral
- au Service de la Coopération technique du Département politique fédéral
- au Service économique et financier du Département politique fédéral

Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies

1. A sa 7<sup>e</sup> session spéciale, qui s'est tenue à New York au début du mois de septembre dernier, l'Assemblée générale a décidé d'instituer un Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Dans l'idée des auteurs de la résolution, le Comité spécial devait à l'origine être un organe plénier de l'Assemblée générale. A la suite d'interventions officieuses de la délégation suisse, notamment auprès de la délégation yougoslave, le Groupe des "77" a proposé que le Comité soit ouvert à la participation de tous les Etats. Cette solution a été acceptée par l'Assemblée, avec la "footnote" maintenant habituelle indiquant que la formule "tous les Etats" serait appliquée conformément à la pratique établie par l'Assemblée générale.
2. Si la délégation suisse est intervenue dans le sens mentionné, c'est que la réforme structurelle envisagée concerne aussi des organes des Nations Unies dont nous sommes membre, tels que la CNUCED, le PNUD et d'autres encore, de même que les institutions spécialisées. Il y a donc un intérêt primordial à ce que

./.



- 2 -

nous puissions pleinement être associés aux travaux entrepris dans ce contexte, ceci d'autant plus qu'il existe une forte tendance visant à un renforcement d'organes où les Etats non membres des Nations Unies ne sont pas éligibles, l'ECOSOC en particulier.

3. Le mandat du Comité spécial est défini dans le chapitre pertinent de la résolution adoptée à la 7<sup>e</sup> session spéciale (doc. A/AC.176/1.3/Add.7, du 14 septembre 1975, en annexe), où sont également mentionnés les documents dont il aura à tenir compte. Les débats porteront sans doute en premier lieu sur les idées contenues dans le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies (dit "Groupe des 25") intitulé: Nouvelle structure des Nations Unies pour la coopération économique internationale (doc. E/AC.62.9, du 28 mai 1975). Nous le ferons parvenir prochainement aux services qui ne l'ont pas encore reçu.
4. Le Comité spécial doit commencer ses travaux déjà au cours de l'Assemblée générale qui se déroule en ce moment. La Suisse sera invitée à y participer et il nous incombe en conséquence de définir les positions que nous entendons y adopter. A cette fin, nous avons l'intention d'inviter prochainement les différents services destinataires de cette lettre à une réunion dont la date leur sera encore communiquée. Il s'agira, en premier lieu, de préparer les instructions à donner à notre Observateur auprès des Nations Unies, instructions qui devront être revues avant chaque réunion du Comité spécial. Les premières instructions devraient parvenir à New York avant la fin de ce mois et contenir notamment:

- des idées générales sur la restructuration,
- des commentaires sur le rapport du Groupe des 25,
- des suggestions quant aux points présentant un intérêt particulier pour la Suisse,

./.

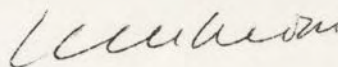
Rapporteur:  
Richard H.  
Gardner

- 3 -

- les sujets à retenir dans une éventuelle déclaration générale ou dans d'autres déclarations de la délégation suisse.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration en la matière.

Direction  
des organisations internationales  
p.o.



1 annexe

(Muheim)

Copies envoyées à :

- M. l'Ambassadeur R. Keller
- M. le Ministre F. Pictet
- Observateur suisse, New York
- Mission suisse près les O.I., Genève
- Délégation suisse auprès des organisations économiques internationales, Genève
- M. E. Bourgnon